

D Document U nique



GUIDE D'AIDE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

INTRODUCTION

Le Document Unique (D.U.) est un outil qui permet de recenser et d'agir sur l'ensemble des risques professionnels. Il met l'accent sur les risques susceptibles d'être rencontrés par les salariés dans leur milieu de travail au sein même de leur activité. C'est le point d'entrée de la sécurité dans l'entreprise.

Ce guide vous est présenté en deux parties : 1. Réglementation/Méthodologie – 2. Fiches Outils.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE / MÉTHODOLOGIE

I. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les obligations réglementaires de l'employeur sont :

- Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art L4121-1)
- Les **9 Principes généraux** de prévention (Art L4121-2) :
 - 1- Eviter les risques
 - 2- Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
 - 3- Combattre les risques à la source
 - 4- Adapter le travail à l'homme (postes de travail, équipements de travail, méthodes de travail et de production ...)
 - 5- Tenir compte de l'évolution de la technique
 - 6- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
 - 7- Planifier la prévention (en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales, les facteurs ambiants)
 - 8- Prendre des mesures de protection collective en priorité sur les mesures de protection individuelle
 - 9- Donner les instructions appropriées aux travailleurs
- L'évaluation des risques doit être transcrite et mise à jour dans un document : le DOCUMENT UNIQUE (Art R4121-1)

1.1 Qui est concerné ?

Tout employeur quel que soit l'activité et l'effectif de son entreprise.

1.2 Qui est responsable ?

L'employeur est responsable de la transcription et de la mise à jour du DU. Il peut s'associer de toutes compétences jugées utiles.

1.3 Quels sont les objectifs ?

- Définir un plan d'actions pour réduire les risques professionnels
- Réduire les coûts liés aux Accidents de Travail, aux Maladies Professionnelles et à l'absentéisme
- Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail des salariés

1.4 Quel est le suivi du DU dans l'entreprise ?

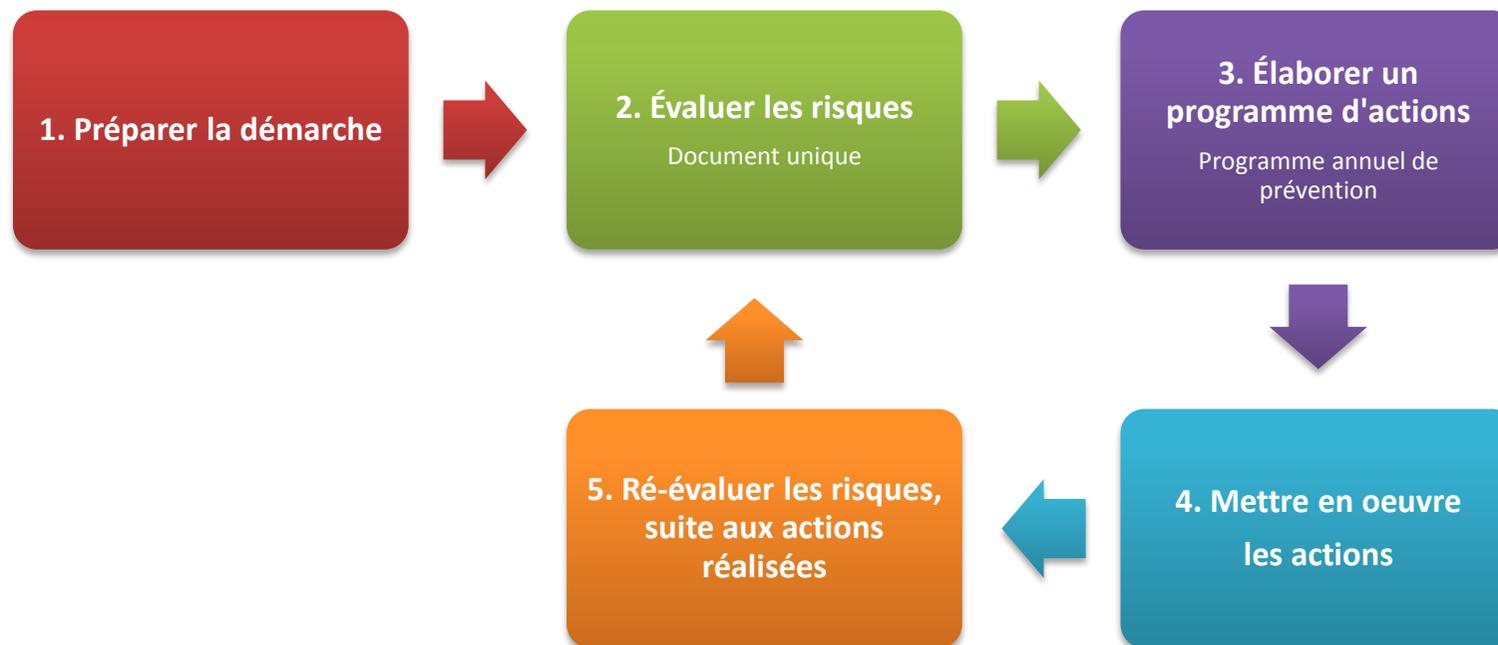
Le DU doit au minimum être mis à jour tous les ans ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

1.5 Qui peut le demander ?

Il est tenu à disposition des instances représentatives du personnel (Délégués du personnel, CHSCT), du Médecin du Travail, des salariés de l'entreprise. Il est tenu, sur leur demande, à disposition de l'inspection du travail et de la CRAMIF.

II. MÉTHODOLOGIE

2.1 Principales étapes de l'élaboration du DU



① Préparer la démarche

L'employeur présente le projet à l'ensemble de son effectif pour sensibiliser le personnel à l'importance de l'évaluation des risques professionnels. Le chef d'entreprise ne peut pas réaliser seul le DU. Il s'agit d'une démarche participative.

🌱 Qui est associé à l'élaboration ?

Pour constituer un groupe de travail, l'employeur fait appel à toute personne souhaitant s'investir dans la démarche :

- En Interne (CHSCT, salariés,...)
- En Externe (Service de Santé au Travail, organismes de conseil ou de formation,...)

Le groupe de travail désigne un Référent Document Unique qui pilote le projet.

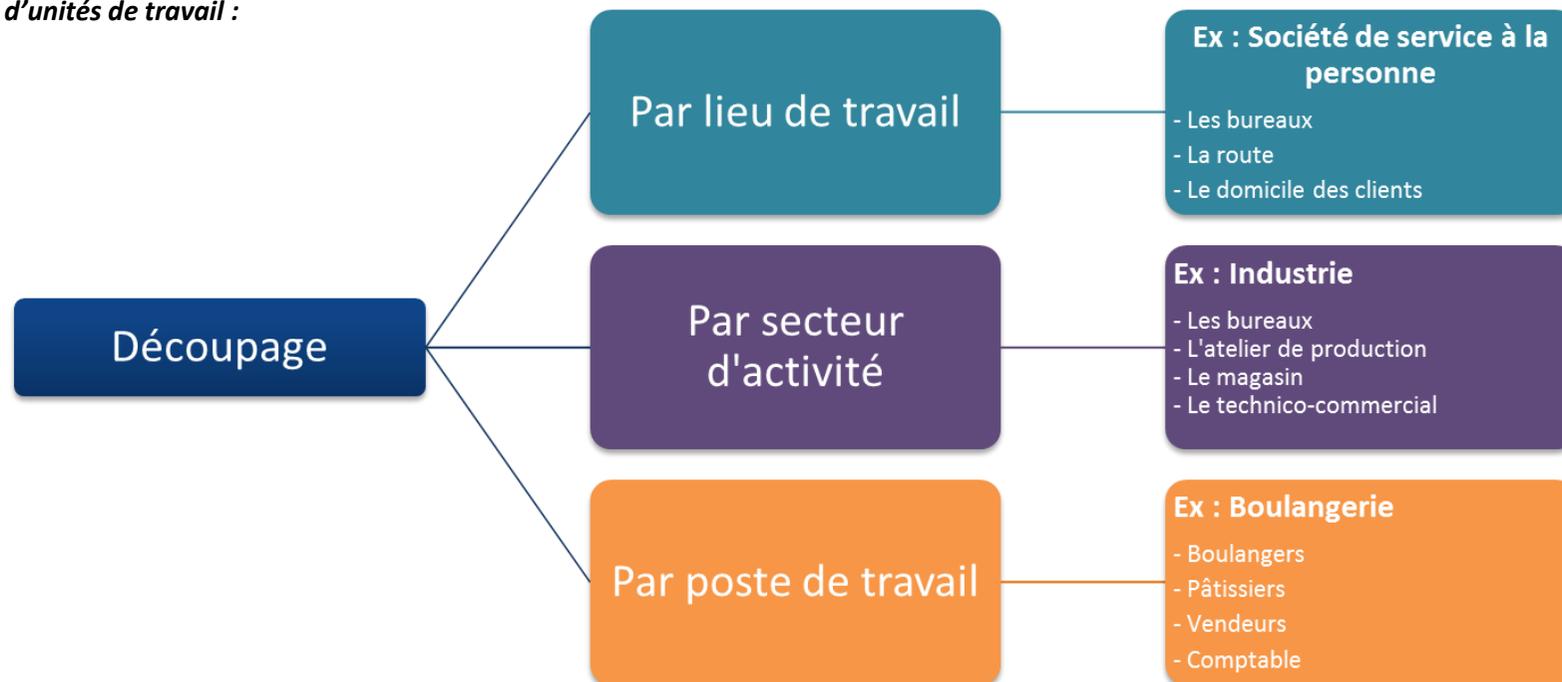
🌱 Regrouper les informations utiles

- Registre des Accidents du Travail
- Fiche d'entreprise
- Plans de prévention
- Compte rendu Inspection du travail
- Fiches de Données de Sécurité (FDS)

🌱 Découper la structure en Unités de Travail (U.T.)

L'entreprise compte plusieurs salariés qui ne sont pas tous exposés aux mêmes risques. Il faut analyser les risques selon les différentes situations de travail. Les métiers et/ou les postes et/ou les activités avec des caractéristiques similaires sont regroupés dans une même U.T.

Exemples d'unités de travail :



Planifier l'évaluation par unité de travail

Le référent Document Unique organise les plannings d'évaluation des risques par U.T. avec le groupe de travail.

② Évaluer les risques

L'évaluation des risques nécessite une analyse des situations réelles de travail des salariés :

- Observations des situations de travail
- Entretiens avec les salariés

Le groupe de travail se réunit pour rédiger les résultats de l'évaluation : descriptif et cotation des risques

Pour vous aider, des fiches outils sont à votre disposition en deuxième partie de ce guide.

③ Élaborer un programme d'actions

Le programme d'actions permet d'assurer un suivi annuel de la prévention.

Préconiser des moyens de prévention pour éviter les risques et/ou limiter leurs impacts sur la santé des salariés :

- En fonction des moyens de prévention en place
- En fonction des ressources (matérielles, humaines, financières)

Définir, en fonction de la cotation du risque, pour chaque moyen de prévention préconisé :

- Un délai de réalisation
- Un pilote

④ Mettre en œuvre les actions

Chaque pilote met en œuvre les moyens de prévention préconisés dont il est responsable selon les délais de réalisation définis.

Le Référent D.U. s'assure de l'application des moyens de prévention préconisés auprès de chaque pilote.

⑤ Réévaluer les risques, suite aux actions réalisées

Le groupe de travail s'assure de l'efficacité de chaque moyen de prévention mis en place.

Cette réévaluation des risques permet d'élaborer un nouveau programme d'actions si l'efficacité s'avère insuffisante.

Cette étape devra faire l'objet d'une mise à jour du D.U. et de son programme d'actions avec une réédition du document (nouvelle version et mise à jour de la date).

DEUXIEME PARTIE : FICHES OUTILS

FICHE OUTILS N°1 : TABLEAU EXCEL À COMPLÉTER

Entreprise		Unité de Travail 1		Nom de l'UT 1											
FAMILLE DE RISQUE	DESCRIPTIF DU RISQUE			COTATION DE LA CRITICITE			MOYENS DE PREVENTION EN PLACE	COTATION DU NIVEAU DE PROTECTION			NIVEAU DE RISQUE	MOYENS DE PREVENTION PRECONISES	PILOTE	DELAI DE REALISATION	BILAN
	DANGER	CONDITIONS D'EXPOSITION	DOMMAGES POSSIBLES	FREQUENCE	GRAVITE	CRITICITE	ORGANISATIONNEL TECHNIQUE HUMAIN	TYPES DE MOYENS DE PREVENTION	EFFICACITE	NIVEAU DE PROTECTION		ORGANISATIONNEL TECHNIQUE HUMAIN			
Sélection dans menu déroulant	A compléter	A compléter	A compléter	Sélection dans menu déroulant	Sélection dans menu déroulant	Calcul automatique	A compléter	Sélection dans menu déroulant	Sélection dans menu déroulant	Calcul automatique	Calcul automatique	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter
	à l'aide de la fiche outils n°5						à l'aide de la fiche outils n°5					à l'aide de la fiche outils n°5			

Le contenu de chaque colonne vous est expliqué dans les fiches outils suivantes

FICHE OUTILS N°2 : CONTENU DES COLONNES DU TABLEAU EXCEL

FAMILLE DE RISQUE	DESCRIPTIF DU RISQUE			COTATION DE LA CRITICITE		
	DANGER	CONDITIONS D'EXPOSITION	DOMMAGES POSSIBLES	FREQUENCE	GRAVITE	CRITICITE
<p>Quel type de risque analyse -t-on ?</p>	<p>Quel est l'élément qui peut provoquer une blessure ou dégrader la santé ?</p>	<p>Quels sont les postes de travail concernés par ce risque ?</p> <p>Quelle activité expose le salarié à ce danger ?</p> <p>Pendant combien de temps est-il exposé à ce danger ? (durée et répétition sur une journée de travail, une semaine, un mois ou une année)</p>	<p>Quelle blessure physique ou psychologique peut être engendrée par l'accident ou la maladie professionnelle ?</p>	<p>Quelle est la fréquence d'exposition au risque ?</p> <p>Très fréquente : arrive plusieurs fois dans la journée</p> <p>Fréquente : arrive plusieurs fois par semaine ou 1 fois tous les jours</p> <p>Occasionnelle : arrive plusieurs fois par mois</p> <p>Rare : arrive quelques fois dans l'année</p>	<p>Très grave : Arrêt > 30 jours <i>Ex : Maladie professionnelle avec lésions irréversibles; électrocution, brûlure au 3^{ème} degré, insomnie, suicide, décès</i></p> <p>Grave : Arrêt entre 8 et 30 jours <i>Ex : Entorse immobilisante, fracture immobilisante, maladie professionnelle (soins possibles), électrisation, brûlure au 2^{ème} degré, dépression, spasmophilie, tétanie</i></p> <p>Moyenne : Arrêt < 8 jours <i>Ex : Entorse, fracture, douleur musculaire, brûlure au 1^{er} degré, troubles du sommeil, angoisse, phobie</i></p> <p>Faible : Pas d'arrêt de travail <i>Ex : Coupure, bleu/bosse, fatigue, irritation cutanée, gêne respiratoire, crainte, doute, incertitude, anxiété, nervosité</i></p>	<p>FREQUENCE</p> <p>X</p> <p>GRAVITE</p>

MOYENS DE PREVENTION EN PLACE	COTATION DU NIVEAU DE PROTECTION			NIVEAU DE RISQUE	MOYENS DE PREVENTION PRECONISES	PILOTE	DELAI DE REALISATION	BILAN
	ORGANISATIONNEL TECHNIQUE HUMAIN	TYPES DE MOYENS DE PREVENTION	EFFICACITE					
<p>Qu'est-ce qui est mis en place pour que l'accident n'arrive pas ?</p> <p>Organisationnel : ressource utilisée pour l'organisation de la prévention <i>Ex : Procédure, mode de travail, signalisation, balisage, alternance des tâches, pause courte mais régulière, plan de formation, polyvalence</i></p> <p>Technique : moyen matériel <i>Ex : Aménagement de poste, achat de nouvelle machine, organe de sécurité</i></p> <p>Humain : équipement de protection pour le salarié lui-même, information, formation <i>Ex : EPI, formation, information, consigne, suivi médical</i></p>	<p>O+T+H les 3 types de moyens de prévention sont en place</p> <p>O+T, O+H, T+H parmi les 3 types de moyens de prévention, seulement 2 sont en place</p> <p>O ou T ou H seulement un des trois type de moyens de prévention est en place</p> <p>Inexistant Pas de moyens de prévention</p>	<p>Efficace moyens de prévention efficaces ou appliqués par tous</p> <p>Peu efficace moyens de prévention partiellement efficaces ou partiellement appliqués</p> <p>Inopérant moyens de prévention inefficaces ou non appliqués</p>	<p>TYPES DE MOYENS DE PREVENTION</p> <p>X</p> <p>EFFICACITE</p>	<p>CRITICITE</p> <p>X</p> <p>NIVEAU DE PROTECTION</p>	<p>Qu'est-ce que vous proposez de mettre en place pour supprimer ou réduire le risque résiduel ?</p> <p>Actions réalisées sur les 3 types de moyens de prévention : Organisationnel Technique Humain</p>	<p>Quelles sont les personnes chargées de la mise en place des moyens de prévention préconisés ?</p>	<p>Quel est le délai de mise en place des moyens de prévention préconisés ? (date à préciser)</p>	<p>Contrôle des moyens de prévention mis en place</p> <p>Mise à jour du D.U. au bout d'1 an ou en cas de décision d'aménagement important</p>

FICHE OUTILS N°3 : COTATION DU RISQUE

- **COTATION DE LA CRITICITE = FREQUENCE X GRAVITE**

FREQUENCE	Très fréquente	16
	Fréquente	8
	Occasionnelle	4
	Rare	2

16	32	64	128	256
8	16	32	64	128
4	8	16	32	64
2	4	8	16	32
FREQUENCE GRAVITE	2	4	8	16

GRAVITE	2	4	8	16
	Faible	Moyenne	Grave	Très grave

- **COTATION DU NIVEAU DE PROTECTION = TYPE DE MOYENS DE PREVENTION X EFFICACITE**

TYPE DE MOYENS DE PREVENTION	O +T +H	3
	O+T ; O+H ; T+H	2
	O ou T ou H	1
	Inexistant	0

3	0	3	6
2	0	2	4
1	0	1	2
0	0	0	0
MOYENS DE PREVENTION EFFICACITE	0	1	2

EFFICACITE	0	1	2
	Inopérant	Peu efficace	Efficace

- **COTATION DU NIVEAU DE RISQUE = croisement du chiffre de la criticité avec le chiffre du niveau de protection**

256						
128						
64						
32						
16						
8						
4						
CRITICITE						
NIVEAU DE PROTECTION	0	1	2	3	4	6

Risque très faible à faible

Risque pouvant être traité à long terme :

Ces risques sont considérés comme faibles. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire autre que celle de s'assurer que les mesures de contrôle demeurent en place.

Risque modéré

Risque à traiter à moyen terme :

Les mesures de réduction des risques doivent être mises en œuvre à moyen terme. Il faut s'assurer que ces mesures demeurent en place.

Risque élevé à très élevé

Risque à traiter et à surveiller en priorité :

Des mesures visant à réduire le risque doivent être mises en œuvre en priorité. Il faut s'assurer que ces mesures demeurent en place.

FICHE OUTILS N°4 : EXPLOITATION DES DONNÉES DE LA FICHE D'ENTREPRISE (1/3)

La fiche d'entreprise établie par votre Service de Santé au Travail est un outil essentiel pour vous permettre de bâtir votre DU. Cette fiche regroupe l'ensemble des risques auxquels sont potentiellement exposés vos salariés.

Vous trouverez ci-après un tableau vous permettant de transposer les données de la fiche d'entreprise dans votre DU.

FICHE D'ENTREPRISE <input type="checkbox"/> NATURE DU RISQUE	DOCUMENT UNIQUE <input type="checkbox"/> FAMILLE DE RISQUES
1. RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Ambiance thermique : Haute température • Ambiance thermique : Basse température • Ambiance thermique : Autre 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux ambiances thermiques
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Ambiance sonore bruyante • Ambiance sonore + de 85dB(A) 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux ambiances sonores
<input type="checkbox"/> Ambiance lumineuse	<input type="checkbox"/> Risque lié aux ambiances lumineuses
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Rayonnement Ultra-violets • Rayonnement Laser Classe • Rayonnements Infrarouges • Rayonnements Electromagnétiques • Rayonnements ionisants INB • Rayonnements ionisants Hors INB 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux rayonnements
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Poussière Amiante • Poussières Bois • Poussières Fer • Poussières Silice • Autres fumées poussières aérosols • Risque chimique 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux produits chimiques et substances dangereuses
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Vibrations corps entier • Vibrations membres supérieurs 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux vibrations
<input type="checkbox"/> Travail en salle blanche	
<input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux hyperbares • Travaux hypobares 	<input type="checkbox"/> Risque lié aux environnements sous pression atmosphérique

FICHE OUTILS N°4 : EXPLOITATION DES DONNÉES DE LA FICHE D'ENTREPRISE (2/3)

FICHE D'ENTREPRISE		DOCUMENT UNIQUE	
<input type="checkbox"/> NATURE DU RISQUE		<input type="checkbox"/> FAMILLE DE RISQUES	
2. RISQUES ET CONTRAINTES LIÉS AU TRAVAIL			
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes posturales • Manutention et charge physique • Gestes répétitifs 	<input type="checkbox"/>	Risque lié à l'activité physique de travail (manutention manuelle et postures contraignantes)
<input type="checkbox"/>	Décalage horaire	<input type="checkbox"/>	Risque lié aux horaires de travail difficiles
<input type="checkbox"/>	Travail isolé	<input type="checkbox"/>	Risque lié au travail isolé
<input type="checkbox"/>	Multiplés lieux de travail	<input type="checkbox"/>	Risque lié à l'intensité et à la complexité du travail
<input type="checkbox"/>	Travail de nuit	<input type="checkbox"/>	Risque lié aux horaires de travail difficiles
3. RISQUES D'ACCIDENT PRÉPONDÉRANT			
<input type="checkbox"/>	Risque de chutes de plain pied	<input type="checkbox"/>	Risque de chutes de plain pied
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes de hauteur • Travail en hauteur 	<input type="checkbox"/>	Risque de chutes de hauteur
<input type="checkbox"/>	Risque de chute d'objets	<input type="checkbox"/>	Risque de chute d'objets
<input type="checkbox"/>	Risque lié aux machines dangereuses	<input type="checkbox"/>	Risque lié aux machines dangereuses et outils manuels
<input type="checkbox"/>	Risque lié à l'utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage	<input type="checkbox"/>	Risque lié à l'utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage
<input type="checkbox"/>	Risque électrique	<input type="checkbox"/>	Risque électrique
<input type="checkbox"/>	Risque d'explosion, d'incendie	<input type="checkbox"/>	Risque d'explosion, d'incendie
<input type="checkbox"/>	Risque lié à la co-activité	<input type="checkbox"/>	Risque lié à la co-activité
<input type="checkbox"/>	Risque routier/ déplacement	<input type="checkbox"/>	Risque lié aux circulations et déplacements routiers
<input type="checkbox"/>	Risques infectieux ou parasitaires	<input type="checkbox"/>	Risques infectieux ou parasitaires
<input type="checkbox"/>	Risque liés aux outils manuels	<input type="checkbox"/>	Risque liés aux machines dangereuses et outils manuels

FICHE D'ENTREPRISE	DOCUMENT UNIQUE
<input type="checkbox"/> NATURE DU RISQUE	<input type="checkbox"/> FAMILLE DE RISQUES
4. RISQUES PSYCHOSOCIAUX	
<input type="checkbox"/> Intensité et à la complexité du travail	<input type="checkbox"/> Risque lié à l'intensité et à la complexité du travail
<input type="checkbox"/> Horaires de travail difficiles	<input type="checkbox"/> Risque lié aux horaires de travail difficiles
<input type="checkbox"/> Exigences émotionnelles	<input type="checkbox"/> Risque lié aux exigences émotionnelles
<input type="checkbox"/> Faible autonomie du travail	<input type="checkbox"/> Risque lié à une faible autonomie du travail
<input type="checkbox"/> Rapports sociaux dégradés	<input type="checkbox"/> Risque lié aux rapports sociaux dégradés
<input type="checkbox"/> Conflits de valeur	<input type="checkbox"/> Risque lié aux conflits de valeur
<input type="checkbox"/> Insécurité de l'emploi et du travail	<input type="checkbox"/> Risque lié à l'insécurité de l'emploi et du travail
5. AUTRES RISQUES	
	<input type="checkbox"/> Risque lié aux énergies : gaz, hydraulique, air comprimé
	<input type="checkbox"/> Risque lié au travail sur écran
	<input type="checkbox"/> Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site
	<input type="checkbox"/> Risque lié aux addictions

FICHE OUTILS N°5 : FAMILLES DE RISQUE / QUELQUES EXEMPLES POUR COMPLETER LE D.U.

RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Travail soumis aux variations extérieures, courant d'air, intempéries</p> <p>Travail en ambiance froide, humide : chambre froide, congélateur, ...</p> <p>Travail en ambiance chaude : verrerie, fonderie, ...</p> <p>Température au travail ressentie comme inadaptée (inconfort thermique)</p>	<p>Coup de chaleur Déshydratation Crampe Malaise Brûlure Engelure Hypothermie Coup de froid</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Aménager des pauses régulières dans un lieu tempéré pour les salariés travaillant dans une ambiance très chaude ou très froide ▪ Mettre à disposition des points d'eau en cas de travail en ambiance très chaude ▪ Mettre à disposition des boissons chaudes en cas de travail en ambiance très froide ▪ Réguler les flux d'entrée et de sortie d'air (éviter les courants d'air en hiver, ventiler les locaux en été) ▪ S'assurer du bon port des équipements de protection individuels ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer un chauffage adapté à l'activité physique, réglable par le personnel ▪ Effectuer des contrôles des vitesses d'air, mesures possibles par le service de santé au travail <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Vêtements isothermiques ▪ Former et donner des informations sur les risques liés aux ambiances thermiques et leurs conséquences

RISQUE LIE AUX AMBIANCES SONORES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Bruit entraînant une gêne dans la communication</p> <p>Bruit lors du travail en open space</p> <p>Bruit émis par des machines : compresseurs, outils, moteurs, haut-parleurs, imprimantes</p>	<p>Fatigue auditive</p> <p>Maux de tête</p> <p>Stress</p> <p>Nervosité</p> <p>Hypertension</p> <p>Manque de concentration</p> <p>Risque cardio-vasculaire pouvant engendrer des Accidents du Travail</p> <p>Surdit� professionnelle</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la p�nibilit� des postes selon les seuils d�finis ▪ Planifier la maintenance pr�ventive ▪ Alternner les t�ches ▪ Pr�voir des pauses r�guli�res ▪ Effectuer des mesures de l'ambiance sonore et des audiogrammes par le service de sant� au travail ▪ D�ployer une campagne de sensibilisation des salari�s au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capoter/isoler les sources de bruit, ▪ Utiliser des mat�riaux absorbants sur les parois, ▪ Acheter des machines moins bruyantes, ▪ R�aliser la maintenance pr�ventive <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salari�s au risque bruit ▪ Fournir des �quipements de protection individuels adapt�s et en bon �tat : Protections individuelles auditives

RISQUE LIE AUX AMBIANCES LUMINEUSES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Poste insuffisamment éclairé pour l'activité exercée</p> <p>Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe dans le champ visuel, rayonnement solaire, ...</p> <p>Zones de passage peu éclairées : allée, escalier, ...</p>	<p>Fatigue visuelle</p> <p>Assèchement de l'œil</p> <p>Maux de tête</p> <p>Douleurs au dos</p> <p>Douleurs aux cervicales</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier l'entretien régulier des luminaires ▪ Effectuer des mesures de l'ambiance lumineuse par le service de santé au travail ▪ Orienter les postes de travail perpendiculairement aux fenêtres ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser l'entretien régulier des luminaires ▪ Adapter l'éclairage en fonction des tâches ▪ Installer des stores ou filtres UV aux fenêtres <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés aux réglages sur le poste de travail (adapter la hauteur de l'écran, utiliser les stores,...)

RISQUE LIE AUX RAYONNEMENTS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Utilisation d'appareils générateurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rayonnements ionisants (appareil contenant des éléments radioactifs, sources de rayons X) ▪ Rayonnements optiques (UV, laser, halogènes) ▪ Rayonnements électromagnétiques (installations électriques) ▪ Utilisation de matières radioactives 	<p>Brûlure corporelle Brûlure oculaire Irradiations engendrant des cancers Mutations génétiques Troubles pendant la grossesse Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Baliser les locaux et les appareils (préciser la classe du laser, Haute Tension...) ▪ Afficher les consignes d'utilisation et de décontamination ▪ Prévoir la présence d'un responsable de la sécurité laser ou d'une personne compétente en radioprotection (PCR) ▪ Prévoir les vérifications et contrôles périodiques ▪ Limiter le temps d'exposition (manipulation à froid, accès limité) ▪ Disposer des registres de contrôles des appareils, registres des déchets radioactifs générés ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isoler les faisceaux avec des écrans de protection ▪ Brancher les appareils à la terre ▪ Prévoir un local adapté et facilement décontaminable (murs, paillasses, sols) ▪ Adapter le matériel : écrans de protection et poubelles hermétiques ▪ Stocker de façon sécurisée les sources et les déchets ▪ Installer des détecteurs de dépassement de seuil d'exposition <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état ▪ Disposer de l'aptitude médicale préalable ▪ Former sur les risques liés à l'utilisation des lasers ▪ Former sur le risque électrique et le risque chimique ▪ Assurer le suivi dosimétrique des salariés exposés

RISQUE LIE AUX PRODUITS CHIMIQUES ET SUBSTANCES DANGEREUSES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Présence dans l'entreprise de produits marqués par un symbole de danger</p> <p>Emissions de gaz, poussières, fumées : ciment, farine, gaz d'échappement, soudure, ...</p> <p>Stockage de produits dans de mauvaises conditions : absence d'aération, de cuve de rétention, incompatibilité entre les produits</p> <p>Absence d'étiquetage des récipients de transvasement</p> <p>Utilisation de nanoparticules dans le process ou dans les produits utilisés</p>	<p>Irritation</p> <p>Brûlure</p> <p>Allergie</p> <p>Cancer</p> <p>Atteinte neurologique</p> <p>Atteinte rénale</p> <p>Atteinte hépatique</p> <p>Mutations génétiques</p> <p>Troubles pendant la grossesse</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Substituer par des produits moins dangereux ▪ Réduire les quantités utilisées et stockées ▪ Alternier les tâches ▪ Intégrer la sécurité dans les activités de recherche et développement ▪ Evaluer et mesurer le risque chimique par le service de santé au travail ▪ Vérifier et entretenir périodiquement les systèmes de captage ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer un système de captage à la source (Sorbonne, bras articulé, ...) ▪ Adapter le stockage en fonction des compatibilités des produits ▪ Mettre en place des moyens de stockage adaptés (armoires sécurisées ou bacs de rétention) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Gants, lunettes, masque, blouse,... ▪ Informer et sensibiliser les salariés sur le risque chimique ▪ Réaliser un examen médical préalable pour les agents exposés à des produits cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques

RISQUE LIE AUX VIBRATIONS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Outils pneumatiques à main (marteau pneumatique, burineur, clés à choc, ...)</p> <p>Conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun) ou d'engins de chantier (tractopelle, compacteur, bouteur)</p> <p>Conduite de chariots élévateurs</p>	<p>Douleurs musculaires</p> <p>Douleurs articulaires</p> <p>Atteinte auditive</p> <p>Troubles Musculo-Squelettiques</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Alternner les tâches ▪ Mettre en place des pauses régulières ▪ Mettre en place des modes opératoires ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atténuer les vibrations (outils anti-vibratiles, sièges et/ou cabines suspendues, tapis anti-vibratile) ▪ Effectuer des mesures de vibration <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Gants anti-vibrations ▪ Informer les salariés des risques liés aux vibrations

RISQUE LIÉ AUX ENVIRONNEMENTS SOUS PRESSION ATMOSPHERIQUE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Salarié travaillant en milieu hyperbare (plongée)</p> <p>Salarié travaillant en milieu hypobare (personnel navigant)</p>	<p>Malaise</p> <p>Otite</p> <p>Perte d'audition</p> <p>Hypothermie</p> <p>Asphyxie</p> <p>Arrêt respiratoire</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bouée de signalisation, palier de décompression, cabines pressurisées <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Equipement de plongée contrôlé (combinaison, bouteille, masque) ▪ Formation initiale et continue ▪ Double suivi médical pour personnel navigant (service médical aéronautique, aptitude médicale par service de santé au travail)

RISQUE LIE A L'ACTIVITE PHYSIQUE DE TRAVAIL
(Manutention manuelle et postures contraignantes)

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Manutention manuelle et port de charges lourdes et/ou encombrantes</p> <p>Effort important pour pousser des chariots</p> <p>Manutention dans des conditions dégradées : sol glissant ou déformé, espace de travail restreint...</p> <p>Postures de travail contraignantes : torsion du tronc, travail accroupi, agenouillé, tronc incliné vers l'arrière, flexion vers l'avant, debout avec élévation des bras, flexion et extension des coudes ou des poignets, position statique prolongée, piétinement ...</p> <p>Travail répétitif : répétition d'un même geste, à une cadence contrainte</p>	<p>Douleurs musculaires</p> <p>Douleurs articulaires</p> <p>Inflammations, lombalgies, dorsalgies</p> <p>Maladie aigue ou chronique</p> <p>Troubles Musculo-Squelettiques</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ Engager une politique de prévention des TMS ▪ Concevoir ou améliorer les postes de travail selon les normes ergonomiques en faisant appel si besoin à des ergonomes (SIST VO ou cabinet extérieur) ▪ Proposer la polyvalence et/ou l'alternance des tâches de travail ▪ Adapter la cadence de travail en permettant des marges de manœuvre ▪ Prévoir des pauses régulières <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de levage adapté (ex. lève-malade, lit médical à hauteur variable, palan ...) ▪ Proposer des équipements d'assistance de manutention (ex. chariot élévateur, transpalette, ventouse ...) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Gants, protège genoux, ... ▪ Formation PRAP

RISQUE LIE AU TRAVAIL ISOLE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Salarié travaillant seul ne pouvant être secouru ou entendu en cas d'accident :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salarié seul dans un bâtiment (gardien, veilleur de nuit, de parking, de chantier, d'immeubles) • Salarié seul pour la réalisation de travaux dangereux 	<p>Traumatismes corporels Traumatismes psychologiques Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir un contact avec le salarié seul ▪ Limiter le plus possible les temps et situations d'isolement ▪ Définir une procédure en cas d'agression ▪ Exécuter les tâches les plus dangereuses aux heures de travail correspondant aux heures de présence des collègues ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir un moyen de communication au salarié (téléphone portable, dispositif d'alerte pour travailleur isolé, talkie-walkie) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à la conduite à tenir en cas d'agression

RISQUE DE CHUTE DE PLAIN PIED

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Sol encombré, inégal, défectueux, glissant</p> <p>Passage étroit, mal éclairé, encombré</p>	<p>Plaie</p> <p>Contusion</p> <p>Hématome</p> <p>Entorse</p> <p>Fracture</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signaler et baliser les zones mouillées par des panneaux ▪ Maintenir les accès de circulation dégagés ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'éclairage des lieux de circulation ▪ Utiliser des revêtements de sol antidérapants ▪ Supprimer les inégalités du sol ▪ Nettoyer périodiquement et immédiatement en cas d'épandage de produit ▪ Elargir les zones de passage <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Chaussures antidérapantes de sécurité ▪ Informer le personnel sur les risques encourus

RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie,...</p> <p>Accès à des parties hautes : armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, dôme de camion</p> <p>Utilisation de dispositifs mobiles : nacelle, échafaudage, pied d'éléphant</p> <p>Utilisation de moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers</p>	<p>Plaie</p> <p>Contusion</p> <p>Hématome</p> <p>Entorse</p> <p>Fracture</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proscrire les moyens de fortune ▪ Baliser les zones avec différence de niveaux et les accès en hauteur ▪ Faire installer les échafaudages par une personne compétente ▪ Organiser les vérifications de conformité des matériels ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des échafaudages et échelles conformes et maintenus en bon état ▪ Mettre en place des protections : main courante, garde-corps, barrière, filet de retenue <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Harnais,...

RISQUE DE CHUTE D'OBJETS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Objet stocké en hauteur (rack, étagère)</p> <p>Matériel disposé en vrac</p> <p>Utilisation d'outils par un salarié en hauteur</p>	<p>Contusions, Hématome Traumatisme crânien Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter et organiser le stockage en hauteur ▪ Prévoir des emplacements réservés ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matérialiser les zones de stockage ▪ Installer des protections (filets) pour retenir les objets pouvant tomber ▪ Utilisation d'un pied d'éléphant pour accéder aux objets en hauteur <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Casque, chaussures de sécurité

RISQUE LIE AUX MACHINES DANGEREUSES ET OUTILS MANUELS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Utilisation de machines avec pièces en mouvement (scie, plieuse, presse)</p> <p>Utilisation d'outils tranchants à main (couteaux, cutter, ...)</p> <p>Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse)</p> <p>Projection de copeaux, fluides, poussières, liée à l'utilisation des outils, machines</p>	<p>Irritation oculaire</p> <p>Irritation cutanée</p> <p>Allergie respiratoire</p> <p>Allergie cutanée</p> <p>Coupure</p> <p>Plaie</p> <p>Contusion</p> <p>Fracture</p> <p>Perte d'un membre</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signaler et baliser les zones ou éléments à risques ▪ Etablir des fiches de poste précisant les conditions d'utilisation des machines et outils ainsi que les équipements de protection individuels obligatoires ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque ▪ Afficher les consignes et les règles d'utilisation ainsi que les pictogrammes présentant les risques résiduels ▪ Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de protection empêchant l'accès aux zones ou mouvements d'éléments dangereux ▪ Vérifier la mise en place et le bon état des carters <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des équipements de travail et des machines adaptés, conformes et maintenus en bon état ▪ Installer des dispositifs de coupure d'urgence, par atelier ou laboratoire ▪ Aménager le poste de travail (carters de protection, périmètre de circulation autour de la machine, ventilation, barre aimantée pour outils ...) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Vêtements de travail adaptés, gants, lunettes ▪ Former à l'utilisation des machines

RISQUE LIÉ À L'UTILISATION D'ENGINS MOBILES ET D'APPAREILS DE LEVAGE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Collision engin-piéton</p> <p>Charge mal arrimée</p> <p>Renversement de l'engin</p> <p>Chute de la marchandise</p> <p>Ecrasement de personnes</p>	<p>Plaie</p> <p>Contusion</p> <p>Fracture</p> <p>Perte d'un membre</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan de circulation interne ▪ Faire les vérifications périodiques obligatoires ▪ Former et habilitier le personnel à la conduite des engins ▪ Respecter la vitesse et la signalisation ▪ Etablir des consignes d'utilisation des chariots (klaxonner aux angles morts, rouler avec les fourches à 15 cm du sol) ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matérialiser les zones de circulation piéton/ chariot séparés ▪ Entretien des sols ▪ Mettre une ceinture de sécurité <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Vêtements à haute visibilité, chaussures de sécurité ▪ Former les utilisateurs à la conduite d'engins dans l'entreprise ▪ Faire valider l'aptitude médicale à la conduite d'engins

RISQUE ELECTRIQUE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Installations et/ou appareils électriques défectueux</p> <p>Conducteur nu sous tension accessible</p> <p>Non-consignation d'une installation électrique lors d'une intervention</p> <p>Personnel non qualifié intervenant sur une installation</p>	<p>Brûlure</p> <p>Electrisation</p> <p>Electrocution</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir la consignation ▪ Contrôler périodiquement les installations électriques par un organisme compétent ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer d'installations électriques conformes à la réglementation (mise à la terre, dispositif de coupure d'urgence, remplacement matériel défectueux) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Gants, chaussures à semelle isolantes, lunettes de protection ▪ Habilitations électriques adaptées

RISQUE D'EXPLOSION, D'INCENDIE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Stockage inadapté de produits inflammables, de cartons, de papiers</p> <p>Mélange/ association de produits incompatibles</p> <p>Présence de flammes ou d'étincelles à proximité</p> <p>Forte concentration de produits dans l'air d'un local (création d'atmosphères explosives dans l'air)</p> <p>Installations électriques défectueuses pouvant générer des échauffements ou des départs de feu</p>	<p>Brûlure</p> <p>Inhalation de fumées toxique</p> <p>Intoxication au CO</p> <p>Perte d'un membre</p> <p>Perte de personnes et de biens</p> <p>Cessation d'activité</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir une procédure d'évacuation par les guide-file et serre-file ▪ Etablir un permis de feu ▪ Respecter les règles de stockage en fonction des incompatibilités ▪ Définir et signaler des zones ATEX ▪ Respecter l'interdiction de fumer ▪ Entretien et contrôler périodiquement les installations et les moyens d'extinctions ▪ Réaliser des exercices d'évacuation deux fois par an ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des moyens d'extinction (extincteurs, RIA), de secours (couverture anti-feu) et d'évacuation (bloc de secours, point de rassemblement, issue de secours) adaptés ▪ Avoir une armoire de stockage ignifugée ▪ Mettre à disposition des installations antidéflagrantes (luminaires, rideaux, installations électriques, téléphone) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des salariés à la conduite à tenir en cas d'incendie/explosion

RISQUE LIE A LA CO-ACTIVITE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise : plan de circulation, locaux et consignes inconnus, nuisances générées par l'autre entreprise</p> <p>Méconnaissance des risques liés à la co-activité : partage des locaux du personnel, des accès et des espaces de travail, gestion des livraisons et des enlèvements</p>	<p>Blessures diverses</p> <p>Ecrasement</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction d'un plan de prévention (si travaux >400h/an ou si travaux dangereux) ▪ Rédaction d'un protocole de chargement/ déchargement ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de protection techniques de l'entreprise utilisatrice mis à disposition de l'entreprise extérieure <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état ▪ Formation/ information des salariés

RISQUE LIE AUX CIRCULATIONS ET AUX DEPLACEMENTS ROUTIERS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Mauvais état des véhicules et engins</p> <p>Utilisation de véhicules ou d'engins non homologués pour circuler sur la voie publique (tondeuse auto-portée, chariot élévateur)</p> <p>Formation insuffisante du ou des conducteurs</p> <p>Conditions météorologiques difficiles Conduite de nuit</p> <p>Vitesse excessive et précipitation pour répondre aux contraintes de délai (déplacement non organisé, temps imparti non adapté)</p> <p>Manœuvres dangereuses</p> <p>Chantiers fixes à proximité ou sur la chaussée (pose de guirlandes, élagage) Chantiers mobiles à proximité ou sur la chaussée (balayage, tracteur avec épareuse)</p> <p>Déplacements dangereux des salariés (ramassage bilatéral des déchets)</p> <p>Communication téléphonique au volant</p>	<p>Traumatismes corporels</p> <p>Traumatismes psychologiques</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'état des véhicules avant le départ ▪ Etablir un carnet d'entretien ▪ Vérifier la validité des permis de conduire ▪ Réaliser l'évaluation de la prise en compte du risque routier dans l'entreprise par le service de santé au travail ▪ Etablir une politique véhicule (véhicule de société, remboursement de frais, carte carburant...) ▪ Etablir un protocole de communication (interdire le téléphone et le kit main libre au volant, analyser les communications, mettre en place des règles d'appels des itinérants ...) ▪ Organisation des déplacements pour limiter le risque routier ▪ Réaliser et mettre à jour des plans de circulation (plan de tournée avec principales difficultés et risque liés aux parcours) ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des véhicules en état et adaptés à la mission ▪ Mettre en place des dispositifs d'arrimage des charges ▪ Mettre en place des cloisons de séparation homologuées ▪ Fournir des dispositifs de signalisation des véhicules réalisant des arrêts fréquents ▪ Fournir une signalisation temporaire adaptée pour les chantiers fixes et mobiles ▪ Mettre à disposition un kit de sécurité véhicule (triangle, gilet) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Vêtement de haute visibilité

RISQUE INFECTIEUX OU PARASITAIRE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Contact avec des personnes malades ou décédées</p> <p>Contact avec des matières souillées et déchets</p> <p>Contact physique avec des animaux Contact avec les aliments</p> <p>Contact avec des milieux souillés (égouts, station d'épuration)</p> <p>Absence d'installation nécessaire pour l'hygiène corporelle des salariés (douche, vestiaires, toilettes, lavabos équipés)</p> <p>Vêtement de travail non porté ou non lavé</p> <p>Salarié se restaurant dans un local inadapté</p> <p>Locaux insalubres</p>	<p>Maladie infectieuse/ contagieuse</p> <p>Accident d'exposition au sang</p> <p>Maladie professionnelle liée au contact des animaux/ des aliments</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter le suivi médical (vaccinations obligatoires) ▪ Organiser le nettoyage des tenues de travail ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir dispositif de récupération des déchets souillés ▪ Fournir des pinces de prise à distance des animaux ▪ Installer des sanitaires adaptées, des emplacements pour la restauration ▪ Mettre à disposition des douches pour les travaux salissants ▪ Adapter les vestiaires : séparation tenue de ville/ tenue de travail ▪ Ventiler les locaux de travail <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état : Gants, blouse, masque, chaussures étanches, charlotte ▪ Former / informer les salariés sur les risques de transmission de maladies et de blessures ▪ Former les salariés à la méthode HACCP (entreprise alimentaire)

RISQUE LIE A L'INTENSITE ET A LA COMPLEXITE DU TRAVAIL

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Contraintes de rythmes élevés : Contraintes internes à l'entreprise ou externes (demande des clients nécessitant une réponse immédiate) Exigence d'une réactivité et disponibilité extrême</p> <p>Imprecision des objectifs : Flous, inexistantes, irréalistes</p> <p>Inadéquation des objectifs de travail avec les moyens et les responsabilités : Manque de ressources ou de formation</p> <p>Incompatibilité des instructions entre elles : Ordres ou consignes contradictoires</p> <p>Mauvaise gestion de la polyvalence : Changement de tâche, de poste ou de fonction à l'improviste</p> <p>Interruption dans le travail : Tâches imprévues</p> <p>Attention soutenue et vigilance permanente</p> <p>Multiplicité des lieux de travail : Difficultés d'adaptation aux consignes, équipes, environnements</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, mauvaise répartition de la charge de travail, absentéisme, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail et les relations sociales Relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Irritabilité, agressivité, anxiété, démotivation, perte de confiance en soi, dépression, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p>Moyens organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les fonctions et les niveaux de responsabilité de chacun ▪ Définir une charge de travail et des objectifs réalistes ▪ Former le personnel aux postes occupés ▪ Prévoir des temps de rencontre entre les salariés et leur hiérarchie ▪ Définir les priorités ▪ Anticiper le recours à des ressources supplémentaires ▪ Sensibiliser le collectif à la prévention du stress au travail et aux addictions ▪ Permettre aux salariés de prendre des pauses ▪ Analyser et limiter les interruptions dans le travail (sur des postes de sûreté, sécurité) ▪ Alternier les tâches pour limiter la monotonie ▪ Aménager l'activité de certaines populations (seniors, handicapés...) <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anticiper le recours à des ressources matérielles en cas d'aléas et d'imprévus ▪ Adapter le matériel de travail pour alléger la complexité et limiter l'intensité du travail ▪ Adapter ergonomiquement le poste de travail ▪ Identifier un espace fixe pour les salariés amenés à intervenir dans différents lieux de travail <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser le personnel par des formations individuelles (gestion du stress, management des RPS...) ▪ Accompagner les salariés en souffrance (équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail ou extérieur)

RISQUE LIE AUX HORAIRES DE TRAVAIL DIFFICILES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Durée hebdomadaire du travail : Travail plus de 45 heures par semaine</p> <p>Travail en horaires atypiques : Horaires de nuit, alternants (3X8, 2X12), décalés (soir, week-end), fractionnés (11h-15h puis 18h-21h), travail en astreintes</p> <p>Sollicitations en dehors des horaires de travail : Disponibilité au-delà des horaires de travail, empiètement sur la vie privée</p> <p>Horaires imprévisibles : changement de planning non anticipés</p> <p>Difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle : Contraintes professionnelles qui ne permettent pas de remplir les obligations de la vie personnelle</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, mauvaise répartition des activités, accidents, défaillances techniques, absentéisme, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Dérèglement du rythme biologique, fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., perturbation des cycles menstruels, grossesse à risque, cancer AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Irritabilité, agressivité, anxiété, démotivation, perte de confiance en soi, dépression, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pénibilité des postes selon les seuils définis ▪ En accord avec la législation : Limiter le temps de travail hebdomadaire à 45H maximum, limiter le travail de nuit et les horaires atypiques, limiter les déplacements de nuit et à défaut permettre des pauses de 15 minutes toutes les 2 heures, prévenir suffisamment tôt les salariés de changements de planning, planifier le travail, prendre en compte les horaires des transports en commun pour définir les horaires de début et de fin de poste et définir des horaires les moins pénalisant possibles pour le rythme biologique des salariés et permettant la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, ajuster les temps de pause et les jours de repos permettant la récupération, limiter les sollicitations professionnelles en dehors du temps de travail, limiter l'utilisation des technologies nomades (téléphone, ordinateur portable) en dehors des horaires de travail, prévoir des possibilités d'aménagements horaires ponctuels ou permanents pour certaines populations (seniors, handicapés), autoriser le télétravail <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition une salle de pause, un réfrigérateur et un four ▪ Anticiper le recours à des ressources matérielles en cas d'aléas et d'imprévus ▪ Adapter le matériel de travail pour alléger la complexité et limiter l'intensité du travail ▪ Adapter ergonomiquement le poste de travail <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur l'impact des horaires atypiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur le rythme biologique et la santé ▪ sur la vie personnelle

RISQUE LIE AUX EXIGENCES EMOTIONNELLES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Situations de tension avec le public : (clients, usagers, patients) Attentes trop longues, mauvaise qualité de service, impossibilité d'obtenir des renseignements ; altercations, violences physiques et/ou verbales, agression, braquage</p> <p>Confrontation à la souffrance d'autrui : Souffrance physique, psychologique ou sociale, insuffisance de moyens, absence de solution</p> <p>Maîtrise des émotions : Nécessité de maîtriser ses émotions en toutes circonstances, faire bonne figure</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, augmentation des erreurs, interruption ponctuelle de l'activité, mauvaise répartition des activités, absentéisme, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Relations tendues, conflits entre collègues, dégradation du climat de travail, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Fatigue, hypertension, traumatismes physiques, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Troubles de l'humeur, irritabilité, agressivité, anxiété, démotivation, désinvestissement, sentiment d'impuissance, perte de confiance en soi, dépression, peurs, phobies, paranoïa, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire savoir au public que les incivilités sont interdites ▪ Organiser les transferts de fonds en toute sécurité ▪ Mettre en place des procédures d'urgence, des moyens d'alerte et de gestion des situations de crise ▪ Déterminer un lieu adapté pour traiter les situations de crises ▪ Identifier et analyser les situations de crises ▪ Prévoir des temps d'échange ▪ Renforcer le soutien social (collègues et hiérarchie) ▪ Proposer des alternatives (reclassement, aménagement de poste) en cas d'usure professionnelle ▪ Informer le Service de Santé au Travail dans les meilleurs délais <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un système de sécurité dissuasif (maître-chien, vigile, caméra de surveillance, alarme, système d'appel d'urgence...) ▪ Aménager les espaces d'accueil du public (marquage au sol délimitant les espaces privatifs et permettant de respecter la confidentialité des usagers, ticket file d'attente, affichage du temps d'attente, ...) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former aux règles de civilité et à la conduite à tenir en cas d'agression ▪ Accompagner les salariés en souffrance (SST et organismes extérieurs)

RISQUE LIE A UNE FAIBLE AUTONOMIE DU TRAVAIL

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Manque d'autonomie dans la tâche : Pas de choix dans la façon de travailler, pas de possibilité de prendre des initiatives ou pas de possibilité d'action pour organiser et réaliser son travail (choix des techniques, des outils, des mouvements et des gestes)</p> <p>Manque d'autonomie temporelle : Difficulté ou impossibilité de prendre des temps de pause ou de choisir à quel moment les prendre ou d'organiser son planning selon les priorités et/ou urgences</p> <p>Faible utilisation des compétences : Difficulté ou impossibilité d'utiliser ou de développer ses compétences professionnelles, connaissances, savoir-faire</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, d'erreurs, oublis, mauvaise répartition des activités, absentéisme, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Irritabilité, frustration, démotivation, désengagement, insatisfaction, perte de confiance en soi, dépression, perte de vigilance, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger les fiches de postes intégrant les rôles et missions de chacun, S'assurer de l'adéquation entre tâches et compétences ▪ Associer les salariés à l'organisation ou à la modification des tâches, ▪ Réaliser des entretiens annuels d'évaluation ▪ Permettre des prises d'initiatives, laisser des marges de manœuvre aux salariés ▪ Mettre en place un plan de formation ▪ Prévoir des temps d'échange ▪ Renforcer le soutien social (collègues et hiérarchie) ▪ Permettre des temps de pauses régulièrement <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager une salle de pause <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation continue

RISQUE LIE AUX RAPPORTS SOCIAUX DEGRADES

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Mauvaise qualité des relations entre collègues : Manque de confiance, d'entraide, de coopération, de communication, de convivialité au sein des équipes, de respect, tensions, rivalités, concurrence</p> <p>Le manque de soutien de la hiérarchie, de l'encadrement : Manque de disponibilité, absence d'écoute, absence d'arbitrage en cas de conflit, injustice, manque d'équité, stigmatisation</p> <p>Violence interne au travail : Entre les salariés de l'entreprise : propos ou attitudes blessantes, discriminatoires, manque de respect, comportements méprisants, incivilités, violences physiques</p> <p>Manque de reconnaissance : Rémunération, statut, perspectives de carrière proposées</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, déséquilibre dans la répartition des tâches, absentéisme, dossiers au pénal, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Blessures corporelles, fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Isolement, frustration, sentiment d'injustice, de persécution, peur, colère, paranoïa, démotivation, perte d'estime de soi, dépression, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la communication ▪ Elaborer une politique contre les violences avec les Instances Représentatives du Personnel et le médecin du travail ▪ Renforcer le collectif ▪ Organiser l'accueil des nouveaux embauchés ▪ Eviter les postes isolés ▪ Rédiger les fiches de poste et réaliser les entretiens individuels d'évaluation ▪ Fixer des objectifs collectifs ▪ Former l'encadrement de proximité au management des équipes et à la résolution des conflits ▪ Faire un retour sur la qualité du travail et les appréciations de la clientèle. Formuler des encouragements ▪ Répondre dans les meilleurs délais aux requêtes des collaborateurs ▪ Favoriser la promotion interne ▪ Affichage de l'organigramme, des résultats qualitatifs, des événements culturels et familiaux... <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux locaux adapté aux personnes à mobilité réduite <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation continue

RISQUE LIE AUX CONFLITS DE VALEUR

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Faire un travail en désaccord avec ses valeurs professionnelles</p> <p>Qualité empêchée : Faute de moyens ou de délais suffisants, être contraint de faire un travail bâclé ou de qualité médiocre</p> <p>Travail inutile : Avoir le sentiment d'être amené à réaliser des tâches qui ne servent pas concrètement les résultats de l'entreprise ou qui ne bénéficient pas aux clients, usagers, patients ...</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, absentéisme, perte de crédibilité vis-à-vis de l'extérieur</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Frustration, démotivation, perte de confiance en soi, dépression, épuisement professionnel, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les moyens matériels et humains compatibles avec un travail de qualité ▪ Prévoir des temps d'échange ▪ Renforcer le soutien social (collègues et hiérarchie) ▪ Identifier les situations pouvant mettre les salariés en porte-à-faux vis-à-vis de la loi ou des clients (promesses ou délais intenable) ▪ Examiner attentivement les tâches signalées comme inutiles ou générant un résultat de mauvaise qualité ▪ Reconnaître le travail réalisé ▪ Faire un retour sur la qualité du travail et les appréciations de la clientèle ▪ Rédiger des fiches de poste détaillant précisément les tâches et les objectifs prioritaires de chacun <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les salariés à échanger avec la clientèle, les patients pour donner du sens aux tâches réalisées

RISQUE LIE A L'INSECURITE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Insécurité socio-économique : Peur de perdre son emploi, de voir baisser son revenu, de subir des retards dans le versement des salaires, contrats précaires ...</p> <p>Changements incessants ou incompréhensibles, non maîtrisés de la tâche et des conditions de travail Incertitude de l'avenir de son métier, peur de devoir changer de qualification ou de métier sans y être préparé ...</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus, absentéisme</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail relations tendues, conflits entre collègues, concurrence entre services</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Fatigue, hypertension, risque cardiovasculaire, TMS, troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ..., AVC, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Anxiété, angoisse, appréhension, démotivation, perte de confiance en soi, dépression, épuisement professionnel passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des temps d'échange ▪ Renforcer le soutien social (collègues et hiérarchie) ▪ Favoriser la communication ▪ Tenir informer les salariés de tout changement et décision (éviter interprétations, déformations, rumeurs) ▪ Former l'encadrement à la communication en cas de crise ▪ Respecter un délai de prévenance pour les fins de mission et CDD ▪ Etudier les alternatives aux contrats précaires ▪ Afficher les décisions et les PV de réunions de CHSCT <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former et préparer les salariés aux nouveaux procédés, aux évolutions ▪ Proposer des accompagnements au changement social, organisationnel

RISQUE LIE AUX ENERGIES : GAZ, HYDRAULIQUE, AIR COMPRIME

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Appareil ou installation à pression : vérin hydraulique sur presse, pelle, grue</p> <p>Appareil ou installation à pression de gaz comprimé, liquéfié ou dissous</p> <p>Appareil à pression contenant des gaz inflammables</p> <p>Installation d'alimentation : réservoir, bouteille, tuyau d'alimentation endommagé, ...</p>	<p>Contusions</p> <p>Hématomes</p> <p>Fracture</p> <p>Perte d'un membre</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier la maintenance préventive ▪ Consigner les bouteilles ▪ Restreindre l'utilisation des appareils uniquement aux personnes autorisées ▪ Prévoir un dossier de suivi des équipements ▪ Réduire les quantités stockées ▪ Organiser un stockage adapté (lieu et mode) ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les contrôles et inspections périodiques ▪ Installer une ventilation et un système de captage des émissions à la source ▪ Installer des écrans, filets de protection, détecteurs appropriés ▪ Repérer les tuyauteries ▪ Chainer les bouteilles <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état ▪ Informer sur les risques liés aux équipements sous pression et à l'air comprimé

RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Mauvaise disposition du matériel du poste de travail (contre un mur, dos à une fenêtre)</p> <p>Matériel de travail inadapté : siège, souris, clavier, écran, ...</p> <p>Travail prolongé sur ordinateur (plus de 4 heures par jour)</p> <p>Mauvaises postures de travail (cou, dos, membres supérieurs)</p> <p>Travail statique sans pause</p> <p>Sollicitation visuelle (distance œil-écran, taille de la police, brillance de l'écran, couleur de l'écriture non adaptées...)</p> <p>Problème de luminosité (manque d'éclairage, reflet, éblouissement, problème de contraste, absence de lumière naturelle...)</p>	<p><u>Conséquences physiques</u> :</p> <p>Fatigue visuelle</p> <p>Céphalées</p> <p>Douleur cervicale</p> <p>Douleurs épaules, coudes, poignets</p> <p>TMS</p> <p><u>Conséquences psychologiques</u> :</p> <p>Irritabilité</p> <p>Stress</p>	<p><u>Moyens organisationnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des temps de pause régulièrement. ▪ Organiser des sessions de sensibilisation au travail sur écran par le service de santé au travail. ▪ Alternier les tâches bureautiques avec d'autres tâches ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager le poste selon les recommandations ergonomiques. ▪ Acheter du matériel adapté ou remplacer le matériel défectueux : siège avec accoudoir et appui tête, réglable en hauteur, dossier dynamique..., porte-copie, repose pieds, support écran pour réglage en hauteur et inclinaison.... ▪ Installer un éclairage adapté (luminosité adaptée au type de tâche, grille anti-éblouissement, variateur d'intensité lumineuse, lumière blanche...) <p><u>Moyens humains</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former ou informer le personnel (postures de travail, logiciels...)

RISQUE LIE AUX CIRCULATIONS ET AUX DEPLACEMENTS SUR SITE

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Heurt d'une personne par un véhicule</p> <p>Collision de deux véhicules</p> <p>Collision d'un véhicule contre un obstacle</p> <p>Voie de circulation dangereuse (étroite, en pente, en mauvais état, encombrée, manque de visibilité)</p>	<p>Traumatismes corporels</p> <p>Traumatismes psychologiques</p> <p>Décès</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir des règles de circulation (limitation de la vitesse, respect des zones de stationnement, définition des priorités) ▪ Aménager les abords de l'entreprise (feu, stop,...) ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matérialiser les zones de circulation des piétons, les zones de circulation des véhicules ▪ Délimiter les zones de stationnement, les aires de manœuvres pour les véhicules ▪ Eclairer les voies de circulation <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements de protection individuels adaptés et en bon état (vêtement de haute visibilité) ▪ Former le personnel à la conduite en sécurité ▪ Transmettre le plan de circulation au personnel et aux visiteurs

RISQUE LIE AUX ADDICTIONS

DANGER	DOMMAGES POSSIBLES	MOYENS DE PREVENTION
<p>Récurrence des évènements avec consommation d'alcool Invitations commerciales, pots d'entreprise, manifestations officielles (salons, congrès ...)</p> <p>Activités de l'entreprise et/ou fonction du salarié facilitant l'accès aux substances psychoactives</p> <p>Conditions de travail générant une consommation de SPA : Intensité et complexité du travail Horaires de travail difficiles Exigences émotionnelles Autonomie insuffisante Mauvaise qualité des rapports sociaux au travail Conflits de valeurs Insécurité de la situation de travail</p>	<p>Conséquences sur le travail et l'entreprise Accidents de trajet ou de travail, absentéisme, organisation du travail perturbée, détérioration de l'image de l'entreprise, retards de production, objectifs non atteints, baisse de performance, augmentation du nombre de rebus</p> <p>Conséquences sur les collectifs de travail Répartition inégale de la charge de travail, relations tendues, conflits entre collègues, violences physiques et verbales, diminution des collaborations</p> <p>Conséquences sur l'individu <u>Conséquences physiques :</u> Diminution de la vigilance et des réflexes, modification de la perception visuelle, décès</p> <p><u>Conséquences psychologiques :</u> Dépression, anxiété, hallucinations, troubles de l'humeur et paranoïa, perte de sens des réalités, isolement, perte de motivation, incapacité à communiquer, perte d'identité professionnelle, sentiment de rejet et d'inutilité, irritabilité, agressivité, perte de confiance en soi, passage à l'acte suicidaire</p>	<p><u>Moyens organisationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une sensibilisation de la direction par le service de santé au travail ▪ Déployer une campagne de sensibilisation des salariés au risque ▪ Définir les règles internes : charte de prévention et conduite à tenir ▪ Préciser les éléments retenus dans le Règlement Intérieur de l'entreprise : ▪ Rappel de la réglementation en vigueur ▪ Identification des postes de sécurité et de sûreté pour lesquels toute consommation est interdite ▪ Modalités de contrôles (dépistage) ▪ Appel à des réseaux de prévention ▪ Encadrement des pots de départs, fêtes de fin d'année ... ▪ Valoriser l'individu : estime de soi, reconnaissance, renforcement des compétences ▪ Valoriser le collectif : esprit d'équipe, entraide, soutien <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Véhicule avec éthylotest antidémarrage (EAD) <p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer avec le salarié potentiellement consommateur sur les conséquences de la consommation de substances psychoactives sur le lieu de travail ▪ Visite médicale occasionnelle avec le médecin du travail à la demande de l'employeur ou du salarié